

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 février 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20h19.

RÉS.01.02.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

RETIRER

7. Rés. Modification à la grille de tarification pour la location de salles des édifices municipaux.

AJOUTER

- 17. a) Rés. Demande d'aide financière – Corporation de l'aréna – 7 700. \$ - Budget rég.
- 17. b) Rés. Autoriser paiement des honoraires professionnels de Me Denis Tremblay – Cause 110-36-000149-196 / Tremblay & Tremblay Avocats Inc. – 23 501.07 \$ tx incl. – Surplus acc. 2019.
- 17. c) Rés. Autoriser paiement des honoraires professionnels de Me Éric Tremblay – Cause 110-36-000148-198 / Tremblay & Tremblay Avocats Inc. - 1 077.90 \$ tx incl. – Surplus acc. 2019.

ADOPTÉE

RÉS.02.02.20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 27 JANVIER 2020

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 8 janvier 2020** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.02.20

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7609 à #7636** ainsi que **#31986 à #32058**, pour un montant total de **345 751.40 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.02.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 32 789.38 \$ TX INCL.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#309422 du 18-12-2019), de **BFL Canada Risques et Assurances Inc.**, au montant de **32 789.38 \$ taxes incluses**, relative au **renouvellement de la police d'assurances de la municipalité** couvrant la période du **31 décembre 2019 au 31 décembre 2020**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.02.20

DEMANDE D'APPUI ZONAGE AGRICOLE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / BÉTON PROVINCIAL LTÉE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPUIE la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Béton Provincial Ltée de Matane**, concernant le *renouvellement de l'exploitation d'une sablière située sur les lots 19-A-P et 19-C-P, du Rang Un, Canton de Romieu*, considérant que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal et ne peut d'aucune façon être nuisible aux activités agricoles du secteur.

ADOPTÉE

RÉS.06.02.20

AUTORISER PAIEMENT DES DEUX VERSEMENTS DE L'ANNÉE 2020 POUR LA DAMEUSE À PISTE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT

Considérant l'entente intervenue en décembre 2014 entre la municipalité et le Centre de Plein Air de Cap-Chat concernant **l'achat d'une dameuse à piste**;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule que la **Ville de Cap-Chat s'engage à rembourser le prêt consenti au Centre de Plein Air de Cap-Chat pour l'achat de la dameuse à piste**;

CONSIDÉRANT QUE les **deux versements annuels pour ledit prêt s'effectuent les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année**, et ce, pour la durée de la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des deux versements annuels pour l'année 2020**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat**, selon les modalités suivantes :

- **1^{er} juin 2020 :** **13 523.31 \$**
- **1^{er} décembre 2020 :** **13 523.31 \$**

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.02.20

APPROBATION DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 67 807. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 6 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 67 807. \$**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.08.02.20

TARIFS APPLICABLES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS – ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO. 225-2014

VU le Règlement numéro 225-2014 relatif aux frais de déplacements, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MAINTIENT le tarif des frais de déplacement aux taux actuels pour l'année 2020.**

ADOPTÉE

RÉS.09.02.20

VENTE DU VÉHICULE CITERNE INTERNATIONAL SS 1984 / GARAGE JACQUES LÉVESQUE & FILS INC. – 600. \$ + TX

VU la demande exprimée par l'entreprise Garage Jacques Lévesque & Fils Inc. de se porter acquéreur du véhicule citerne, de marque International SS, année 1984, pour la somme de six cents dollars (600. \$) + taxes;

ATTENDU QUE le véhicule concerné a été déclassé par la Société de l'assurance automobile du Québec; le châssis étant complètement corrodé par la rouille;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **véhicule citerne International SS, année 1984, NIV :1HSZPJUT9EHA46085, soit vendu à Garage Jacques Lévesque & Fils Inc., sans garantie aucune et aux risques et périls de l'acheteur, pour la somme de six cents dollars (600. \$) + taxes.**

ADOPTÉE

RÉS.10.02.20

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 634 627.82 \$ + TX – SUBVENTION DU MTQ ET EMPRUNT

ATTENDU QU'au terme des travaux de pavage réalisés par les Entreprises Mont-Sterling Inc. sur un tronçon de la rue des Fonds, une facture représentant le décompte numéro 1 a été transmise à la Ville totalisant la somme de 640 985.82 \$ + taxes, de laquelle sera retranchée la somme de 6 358. \$ + taxes;

PAR CE MOTIF, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement à **Les Entreprises Mont-Sterling Inc.**, de la somme de **634 627.82 \$ + taxes (facture no.108009955 du 31-10-2019)**, dont un montant de **537 226. \$** est prélevé à même une subvention du ministère des Transports du Québec et le solde à même un emprunt contracté à cet effet (Règlement numéro 292-2019).

ADOPTÉE

RÉS.11.02.20

FORMATION D'UN COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL (CRT) – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

VU l'article 24 de la **Convention collective** intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Cap-Chat (CSN), le 13 décembre 2019, **requérant la constitution d'un Comité de relations de travail**, sur lequel deux représentants de l'employeur doivent être désignés;

PAR CE MOTIF, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DÉSIGNE** le **directeur général-greffier, monsieur Yves Roy, et monsieur Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège numéro 1**, à titre de représentants de l'employeur sur le **Comité de relations de travail**.

ADOPTÉE

RÉS.12.02.20

COMPLEMENT DES POSTES VACANTS AU SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QU'à la suite de la signature de la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Cap-Chat (CSN), la Ville a procédé à un affichage à l'interne des postes vacants suivants :

- Poste de journalier
- Poste de journalier-opérateur
- Poste de chauffeur-opérateur (poste saisonnier de nuit)
- Poste d'opérateur de pelle

ATTENDU QU'au terme du processus, la candidature de monsieur Léo Houde a été retenue au poste de journalier, celle de monsieur André Choinière au poste de chauffeur-opérateur (poste saisonnier de nuit), celle de monsieur Rémy Vallée au poste d'opérateur de pelle et celle de monsieur Stéphane Dumont au poste de journalier-opérateur;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'embauche de **Messieurs Léo Houde, André Choinière, Rémy Vallée et Stéphane Dumont, respectivement au poste de journalier, de chauffeur-opérateur (poste saisonnier de nuit), d'opérateur de pelle et de journalier-opérateur**.

ADOPTÉE

RÉS.13.02.20

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA DÉTECTION DES FUITES D'EAU POTABLE – DISTRIBUTION COBRA INC. – 22 289.31 \$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville doit chaque année recourir aux services de spécialistes en détection de fuite d'eau sur son réseau d'aqueduc et encourt des dépenses importantes;

ATTENDU QUE l'acquisition par la Ville d'équipements de détection de fuites permettra une localisation plus sûre de problème et une intervention plus rapide et efficace;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville **ACQUIÈRE de l'entreprise Distribution Cobra Inc.**, les **équipements nécessaires à la détection de fuites**, au coût de **22 289.31 \$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.02.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 296-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UNE EXPLOITATION AGRICOLE DANS LA ZONE M.7

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 296-2019** amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'**autoriser et d'encadrer les constructions accessoires à une exploitation agricole dans la zone M.7** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement no. 296-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.15.02.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 7 700. \$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE une contribution financière de l'ordre de sept mille sept cents dollars (7 700. \$)** à la **Corporation de l'aréna de Cap-Chat Inc.**, afin de couvrir le salaire et les avantages sociaux de l'employé, et ce, pour les mois de février et mars 2020; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.02.20

AUTORISER PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE Me DENIS TREMBLAY – CAUSE 110-36-000149-196 / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 23 501.07 \$ TX INCL. – SURPLUS ACC. 2019

VU la facture intérimaire produite par Me Denis Tremblay représentant ses honoraires et déboursés dus au 31 décembre 2019 pour la représentation de la ville dans le dossier l'opposant au ministère Pêches et Océans Canada;

PAR CE MOTIF, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement à Me Denis Tremblay de la firme Tremblay & Tremblay Avocats Inc.**, de la somme de **23 501.07 \$ taxes incluses**; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.17.02.20

AUTORISER PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE Me ÉRIC TREMBLAY – CAUSE 110-36-000148-198 / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 1 077.90 \$ TX INCL. – SURPLUS ACC. 2019

VU la facture intérimaire produite par Me Éric Tremblay représentant ses honoraires et déboursés dus au 31 décembre 2019 pour la représentation de la ville dans le dossier l’opposant au ministère Pêches et Océans Canada;

PAR CE MOTIF, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement à Me Éric Tremblay de la firme Tremblay & Tremblay Avocats Inc., de la somme de 1 077.90 \$ taxes incluses;** cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé 2019**.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

- Informations sur l’analyse du dossier « Volet des sports et des loisirs ».
- Informations de la présentation relative à la projection de la série « Immersions » organisé par le Comité d’accueil des nouveaux arrivants de la Haute-Gaspésie et la stratégie Vivre en Gaspésie.
Invitation à la population, formule 5 à 7, à la salle du Conseil, jeudi le 27 février 2020, à compter de 17h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h52 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l’assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER